

Assemblée générale du 26 aout 2022

Discours du Président José Lambert

Messieurs mes Collaborateurs,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis corpos,

Que cela a vite passé. Nous voici déjà de retour pour entamer une nouvelle compétition que nous espérons tous mener à bon port et sans interruption forcée par un virus qui rôde sans arrêt autour de notre sphère sportive, quand on constate ses attaques répétées dans le milieu cycliste notamment. Nous espérons que vous avez profité au maximum de la trêve estivale pour recharger les batteries, avec ce soleil ardent ce n'était pas difficile et que vous êtes prêts à repartir pour de nouvelles aventures au sein de notre Groupement.

Nous allons procéder à l'appel des clubs.

Un seul fait défaut : les Cheminots Siraultois

Nous déclarons ouverte cette Assemblée Générale.

Nous voudrions excuser l'absence de Mr Bruno Boël, retenu par ses activités professionnelles à Ath. Nous remercions Mr Dominique Lemaire pour ses précieux conseils lors des comparutions ainsi que Mr Philippe Delcourt, le désignateur des arbitres qui fait son possible pour trouver les rares arbitres disponibles pour diriger nos rencontres corporatives.

Chaque année hélas nous déplorons la perte de quelques personnes liées à la grande famille des corporatifs.

Nos pensées vont particulièrement à Aldo Infante, le jovial délégué et arbitre occasionnel de Turati Baudour, de Quentin Temmerman, joueur et ancien délégué des Vigoureux Elouges, de José Gilbert, secrétaire du club cyclo La Roue Houdinoise, de Robert Deschampheleer qui fut membre du Comité Directeur et responsable du calendrier durant plus de 25 ans, de la maman de notre homme à tout

faire Jean Callens à l'âge de 100 ans, de Pol Dehout ancien arbitre en corpos dans les années 1980 et de Freddy Fontaine ancien arbitre et grand ami des corpos.

Nous nous excusons pour ceux et celles que nous aurions oubliés ou pour lesquels nous n'aurions pas été informés. Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence en leur mémoire.

La saison 2022— 2023 débutera officiellement ce samedi 27 août comme la rentrée scolaire de nos enfants ou petits-enfants par la finale de la super coupe. La semaine prochaine ce sera le début du championnat pour tout le monde. Nous souhaitons que vos équipes nous fassent vivre un championnat palpitant identique à celui de la saison écoulée.

Je vais céder la parole à notre secrétaire **Philippe DEGEY**.

Discours du secrétaire Philippe Degey

Comme vous le savez je suis un adepte des discours courts (et ça rime) ainsi que des copiés/collés. Je vais donc essayer de ne pas m'embrouiller et de ne pas trop radoter, quoique je commence tout doucement à en avoir l'âge!

Je voudrais tout d'abord nous excuser pour les nombreux changements, erreurs ou balbutiements dans l'élaboration du calendrier ainsi que sa parution tardive. Ceci est surtout du au fait que Jean et Michel ,son futur remplaçant et donc stagiaire, ont collaboré et que Michel est néophyte en la matière. Ca ira mieux l'année prochaine. J'espère qu'il ne m'en voudra pas de parler de lui ainsi.....

Signalez nous immédiatement si vous constatez une erreur 2ventuelle.

Et faites surtout attention . Quelques modifications ont été apportées au calendrier, notamment les heures des matchs.

Un petit couac, j'en ai fait un aussi en me trompant de prénom sur une assiette. J'ai donc fait un privilégié en la personne de Daniel Descamps, jubilaire du FA Ecaussinnois et qui en recevra donc une deuxième. Cela vous permettra donc de l'applaudir une seconde fois......

Pour rappel, cette année, deux clubs nous ont quittés définitivement : Bon Vouloir, dont le secrétaire en avait plus qu'assez du comportement de ses joueurs ainsi que Neptuno Calcio qui n'aura fait qu'une très brève apparition parmi nous.

Par contre, nous avons enregistré trois fusions : La Montoise fusionne avec les Dragons et joueront toujours à Quévy, les Cheminots de St Ghislain fusionnent avec les Corpos Sirault et joueront à Sirault derrière la salle omnisports, et s'appelleront les Cheminots Ssiraultois, ainsi que La Rusticana et Hainin A qui jouera à Hainin.

Plusieurs clubs changent de terrain : le Borina Lokomotiva jouera dorénavant à Wasmes, en alternance avec les Corpos Wasmes à 13h. Tandis que le Sp. Squirrels jouera à la Sapinette à 15h.

Tandis que Milanello et Amical Team joueront en face de leur terrain de l'an passé : stade Pierard , rue Brenez à Quaregnon toujours.

Enfin le FC Strépynois jouera sur le synthétique de UE Chapelle au domaine de Godarfontaine, à Godarville.

J'espère n'avoir oublié aucun club. Arrêtez moi si c'est le cas.

Un nouveau club est arrivé : Uzza Calcio, qui jouera à la Sapinette à 18h.

Nous déjà avons parlé de tout ça à notre dernière AG.

Nous aurons donc 33 clubs contre 37 l'an passé, ils seront répartis en trois divisions : deux de 13 clubs et une de sept. La troisième division jouera deux tours, comme les pros en Ecosse ou en Autriche pour ne citer que ces deux pays.

Notre reprise commencera le 27 par la super coupe entre les FC Yankee, vainqueurs de la coupe B/C et le RSP Baudour, vainqueur de la coupe du groupement.

Nous en profiterons aussi pour jouer une éliminatoire en coupe entre 2 clubs de D3, le nouveau Uzza Calcio et le MVC Boussu, tiré au sort, puisqu'il nous faut 32 clubs et que nous sommes 33.

Ces deux matchs auront lieu demain à Nimy sur le terrain des Yankee et d'Alliance à 13h30 pour la coupe et 16 h pour la finale.

Venons en à la présentation de deux nouveaux candidats au CD, qui sont même des candidates (ce n'est pas de moi, mais de Coluche!). Il n'y aura pas d'élection puisque seules ces deux membres se sont proposées.

Ce sera la toute première fois en presque 75 ans que la gent féminine sera représentée au comité directeur.

Mesdames Harmony Boltz (secrétaire et CQ de Calcio Bari) et Delphine Stordeur (membre de Milanello) complèteront donc notre équipe et seront "stagiaires " pendant une saison...

Un dernier petit mot dont je dois hélas vous parler....Le manque récurent d'arbitres!

Nous réfléchissons encore à la manière de procéder mais de nombreux écueils viennent agrémenter nos idées.....

Ne soyez donc pas surpris et prenez les devants. N'oubliez pas que l'arbitre occasionnel a exactement les mêmes pouvoirs qu'un officiel et qu'il est en droit de demander 20 € d'indemnités.

Voilà, assez parlé je cède maintenant la parole à Jean, notre trésorier et responsable du calendrier 'entre autres) qui aura certainement des choses à vous dire ou rappeler....

Discours du trésorier Jean Callens

Bonsoir à toutes et tous.

Je vais me permettre de rappeler, comme les années précédentes, quelques points importants mais, afin d'être aussi bref que Philippe, hormis les modifications, je ne vous en donnerai que les titres car vous pourrez en lire les détails dans le PV.

La mise à jour du « Fichier clubs » remis en juin.

Ces fichiers ont généralement été correctement remplis mais comme les années précédentes quelques manquements y ont été remarqués :

- les membres sportifs du comité qui sont repris dans la liste des joueurs et qui sont donc comptabilisés 2 fois
- des joueurs repris dans notre fichier mais qui ne se trouvent sur aucune des listes rentrées (ni affiliations, ni désaffiliations) Ce qui oblige à demander une explication aux clubs
- notre fichier informatique établit la liste des affiliés par club par ordre alphabétique.
- Il est navrant de constater que certaines listes reçues suivent un alphabet bizarre : 1. Tri... 2. Mil ... 3. Dam ... 4. Zoh ... 5. Ami...
- C'est pourquoi nous demandons de remplir les listes de la même manière. Il est donc conseillé de classer d'abord les cartes et d'ensuite remplir le document.

Les affiliations

Les demandes d'affiliations doivent répondre aux critères suivants :

- découper les photos aux dimensions requises : 35 X 45 mm
- remplir les renseignements en caractères d'imprimerie
- découper les copies (format réel) de CI et coller les 2 faces.
- joindre le formulaire P1/P2

Toute demande non conforme sera renvoyée à l'expéditeur et une amende de 5 € sera appliquée.

Je ne sais pas pourquoi mais de nombreuses demandes d'affiliations rentrées dernièrement ne respectaient pas ces critères et, surtout les copies de CI non découpées et formulaire P1/P2 non joint.

Si j'ai quand même établi les cartes après rappel auprès des clubs, ce ne sera plus le cas à l'avenir car si comme m'a dit un jour mon échevin Jean-Marie Brynaert « Bon et biesse ça commence par la même lettre » et si je resterai le premier, je ne serai plus le deuxième.

La comptabilité.

Comme chaque année, vous recevrez l'invitation à payer les divers frais pour la saison 2022-2023 dans les premiers jours de septembre. Le montant à verser devra <u>être enregistré</u> sur le compte du Groupement pour <u>le 1^{er} octobre au plus tard.</u>

Comme l'année dernière, aucun rappel ne sera envoyé, chacun sait ce qui lui reste faire.

Toute nouvelle affiliation après le 1^{er} septembre est soumise au versement de 18 € couvrant la prime d'assurance.

Je rappelle aussi que les amendes inférieures à 50 € ne sont plus obligatoirement à payer immédiatement puisque lorsque le compte du club atteint ce montant, j'envoie une invitation à le solder dans les 8 jours.

Le calendrier.

L'élaboration du calendrier n'est pas toujours évidente mais, cette année, celui de la D3 est un véritable casse-tête et ce n'est notre ami Michel qui en a pris la charge qui me contredira. Si les alternances entre clubs corporatifs ne posent pratiquement aucun problème, il n'en est évidemment pas de même avec les équipes provinciales. Les équipes concernées devront s'adapter sans que cela n'entraîne une modification du calendrier

Pour la saison 2023-2024, nous répartirons les clubs en 3 séries de 11 clubs selon les modalités que vous trouverez ci-dessous après l'organisation du championnat 2022-2023.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne saison 2022-2023 dans la bonne humeur, le fair-play et le respect.

Organisation du championnat 2022 – 2023.

Nous aurons cette saison 13 clubs en D1 et D2, 7 clubs en D3.

Division 1			Division 2	
1	FC DREAM TEAM	1	OC HAININ A	
2	ACLI 2 A	2	FC ALLIANCE	
3	JURBISE A	3	CORPO WASMES	
4	LA MONTOISE	4	HOLCIM	
5	FC CORPOS RHODIENS	5	FC CHEMINOTS SIRAULTOIS	
6	SPARTAC SQUIRRELS	6	OC HAININ B	
7	FC YANKEE	7	CORPO HONNELLOISE	
8	TURATI BAUDOUR	8	FA ECAUSSINNOIS	
9	DYNAMO	9	FC STREPYNOIS	
10	SP BAUDOUR	10	AJAX EUGIES	
11	BOCA MANAGE	11	FC O'MALLEY'S	
12	EVH	12	AS JURBISE B	
13	AS LA BOUVERIE	13	ASF QUEVY	

1	AMICAL TEAM
2	UZZA CALCIO
3	MVC BOUSSU
4	MILANELLO
5	CS CALCIO BARI
6	GALACTIC UNITED
	NK BORINA
7	LOKOMOTIVA

Division 3

Organisation du championnat 2023 – 2024. (sous réserve)

2	\sim	1	2	$\overline{}$	1	1
	11/	, _/ .	-2	u	'	≺

	D1	D2	D3
1	1er D1	1er D2	1er D3
2	2ème D1	2ème D2	2ème D3
3	3ème D1	3ème D2	3ème D3
4	4ème D1	4ème D2	4ème D3
5	5ème D1	5ème D2	5ème D3
6	6ème D1	6ème D2	6ème D3
7	7ème D1	7ème D2	7ème D3
8	8ème D1	8ème D2	
9	9ème D1	9ème D2	
10	10ème D1	10ème D2	
11	11ème D1	11ème D2	
12	12ème D1	12ème D2	
13	13ème D1	13ème D2	

2023-2024

	D1	D2	D3
1	1er D1	10ème D1	8ème D2
2	2ème D1	11ème D1	9ème D2
3	3ème D1	12ème D1	10ème D2
4	4ème D1	13ème D1	11ème D2
5	5ème D1	3ème D2	12ème D2
6	6ème D1	4ème D2	13ème D2
7	7ème D1	5ème D2	3ème D3
8	8ème D1	6ème D2	4ème D3
9	9ème D1	7ème D2	5ème D3
10	1er D2	1er D3	6ème D3
11	2ème D2	2ème D3	7ème D3

Test-match Test-match

Enfin, je me permets de rappeler qu'il n'est pas nécessaire de passer des heures sur son ordinateur pour prendre note des messages reçus mais je pense que regarder <u>chaque soir</u> sa messagerie ne prend que quelques minutes et permet de répondre rapidement aux demandes éventuelles.

Enfin, il est demandé

- d'accuser réception de toute information qui vous est transmise par un membre du CD.
- d'envoyer toute demande ou information à tous les membres du CD

Mes collègues et moi essayons de répondre favorablement et rapidement à vos demandes. Il serait normal que nous ayons un retour semblable.

Cette année étant paire, cela signifie qu'il y a élection au sein du Comité Directeur. Nous avions fait un appel à des candidats et malgré quelques intérêts de certaines personnes, seulement deux ont envoyé leur candidature. Etant donné que nous recherchions deux profils pour remplacer les deux personnes démissionnées, c'est avec grand plaisir que nous accueillons pour la première dans la longue histoire du groupement deux dames. Nous appelons Madame Boltz et Madame Stordeur qui sont élues sans vote.

Nous vous souhaitons à tous, une excellente saison 2022 - 2023 et que l'esprit corporatif et le fairplay soient les leitmotivs sur tous les terrains de football cette saison. Il n'y aura que 3 champions et deux vainqueurs de coupe. Cela signifie qu'il y aura 30 équipes déçues, mais le principal est d'y participer et de se retrouver autour d'un bon verre à la buvette.

Nous vous remercions de votre attention et je lève la séance académique.

Prochaine réunion du Comité Directeur : 29 septembre 2022 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

Addendum:

° Eliminatoires des coupes : Uzza Calcio - MVC Boussu 5-0

° Super coupe: FC Yankee - RSP Baudour 3-3 (tirs au but 5-3)



Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 29 septembre 2022

<u>Présents</u>: MMES BOLTZ H. et STORDEUR D. - MM .LAMBERT J. - CALLENS J -- BUSIEAUX M. - DEGEY P.-

COLAPIETRO S.- GEEROMS F.. <u>Absent excusé</u> : VINCK D.

Représentant du B.R.A.H. : M LEMAIRE D.





A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre occasionnel DENNE JL, match La Bouverie-Acli 2A du 10/09/22

19h00

Délégué visité: BUSATTO Giovanni (20/05/90) absent excisé remplacé par HONORE J-R (25/02/82)

Délégué visiteur : LISANTI Giuseppe (16/05/58)

Capitaine visité: CIAMORRINI Morgan (28/08/91) absent non excusé

Capitaine visiteur: LISANTI Giordano

Joueur visité: LEKRATY Medhi (02/05/96)

Après avoir entendu les parties, les joueurs **LEKRATY** Medhi (AS La Bouverie) et **LISANTI** Giordano (Acli 2A) sont suspendus 6 matchs (dont 2 déjà effectués en préventive) et 4 matchs avec sursis si un rapport quelconque est encore établi à leur sujet cette saison.

Amende de 30 € au club d'Acli 2A (comparutions 10 €+ suspension 20 €)

Amende de 45 € au club de La Bouverie (comparution dont une absence non excusée 25 € + suspension 20 €)

Le referee occasionnel DENNE JL est interdit d'arbitrage jusque la fin de saison 2022/2023.

Le résultat du match 2 - 2 est maintenu.

TRANSACTIONS

NEANT

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

24/09 : **O'Malley's** GURRERA Marco

Amende de 5 € au club d'O'Malley'S

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

Feuilles d'arbitre :

<u>Feuilles de match incomplètes</u> (blocs, matricule, club, délégué, etc...) :

<u>17/09</u>: Holcim - <u>FC Strépynois</u> (club + matricule) 24/09: **AS La Bouverie** - La Montoise (score)

Amende de 10 € aux clubs de Strépy et La Bouverie

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :

<u>10/09</u>: <u>Galactic Utd</u> - Uzza Calcio (reçue le 24/09) <u>17/09</u>: <u>Dream Team</u> - Boca Manage (reçue le 26/09)

Amende de 15 € aux clubs concernés

Absence AG du 26/08/22

<u>Cheminots Siraultois</u>: amende de 15 € au club

B 4 Amendes disciplinaires

Attitude inconvenante et disproportionnée et n'ayant rien à faire sur un terrain de football.

Amende de 25 € aux clubs d'Acli 2A et de l'AS La Bouverie...

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

Le club de **Corpo Honnelloise** ayant aligné plusieurs joueurs sans carte d'affiliation ni attestation perd la rencontre du 24/09 par FF .

Résultat du match O'Malley's - Corpos Honnelloise 5-0 eu lieu de 0-3

B7 Calendrier

24/09: Le match SP Baudour - FC Dream Team est reporté au 15/10/2022

B8 Forfaits en championnat

24/09 : FC Strépynois - *Cheminots Siraultois* FF du club de Ch. Siraultois **01/10** : Uzza Calcio - *MVC Boussu* FF annoncé du club de MVC Boussu

Amende de 25 € aux clubs concernés

Tirage au sort des Coupes

Effectué le 13/09/22 par Mr. Lemaire D. représentant du BRAH

Ces matchs seront disputés le 22/10/22 et les vainqueurs seront versés en coupe Bomal/Camberlin tandis que les vaincus joueront la coupe du groupement

18h	FC Strépynois	-	FC Alliance
15h30	Cheminots Siraultois	-	Ajax Eugies
16h	Amical Team	-	Turati Baudour
13h	Corpos Wasmes	-	Corpos Rhodiens
13h	RASF Quévy	-	AS Jurbise A
15h	Galactic United	-	Borina Lokomotiva
15h	CS Calcio Bari	-	FC O'Malley's
15h30	OC Hainin A	-	RSP Baudour
15h	AS Jurbise B	-	FC Yankee
18h	Uzza Calcio	-	AS La Bouverie
15h	Spartac Squirrels	-	FC Dream Team
17h	La Montoise	-	FC Acli 2A

15h	FC Holcim	-	EVH
13h	AC Milanello	-	Boca Manage
15h	Corpos Honnelles	-	Dynamo
12h	OC Hainin B	-	FA Ecaussinnois

C. DIVERS

RAPPEL:

Le délégué au terrain doit accompagner l'arbitre durant le trajet vestiaire/terrain et retour. Il vérifiera si les vestiaires ont bien été fermés à clé.

Vous devez, dès cet instant, faire évacuer hors des limites toute personne qui n'est pas habilitée de s'y trouver, c-à-d qui n'est pas inscrite sur la feuille de match et porteuse du brassard réglementaire. Sur base du critère de maintien de l'ordre vous êtes SEUL JUGE pour accepter ou refuser dans la zone neutre tout officiel inscrit.

LES TRANSFERTS

Transfert de commun accord :

Jusqu'au 31 décembre, un joueur pourra demander son transfert vers un autre club sous la condition impérative de l'accord du club cédant.

Sans cet accord, il lui restera la possibilité d'introduire la demande en novembre en respectant les conditions pour les « Joueurs délaissés »

Joueurs délaissés - Désaffiliations :

<u>Définition</u>: le joueur délaissé est celui qui étant qualifié et en état de jouer, n'a pas participé en tout ou en partie qu'à au moins deux matchs officiels avant le 30 novembre de la saison en cours.

SAUF : s'il n'a pas répondu aux convocations de son club, ce dernier devant pouvoir en justifier la preuve.

- s'il était malade ou blessé (preuves officielles).
- s'il séjournait à l'étranger pendant cette période.
- si le joueur est redevable envers son club d'argent, de pièces d'équipements sportifs ou autres éléments qui devront être prouvés formellement.

Les absences pour mesures disciplinaires prononcées à l'encontre d'un joueur, par son club, une instance fédérale ou civile ne sont pas prises en considération.

Délai : la date limite de recevabilité d'une demande de transfert d'un joueur délaissé est fixée au 30

novembre de la saison en cours. Le mois de décembre étant réservé à l'instruction des dossiers litigieux.

Lorsque la demande de transfert répond aux critères énoncés, le secrétaire du club cédant dispose d'un délai

de 8 jours pour renvoyer la carte de membre au service des affiliations.

Le joueur peut dès lors s'affilier à un autre club corporatif et, après délai réglementaire, être aligné avec celui-ci.

L'obstruction volontaire non justifiée au transfert d'un joueur délaissé sera passible d'une amende de 25 €.

La désaffiliation d'un joueur délaissé sera publiée dans notre PV mensuel.

Chaque recours sera adressé par envoi recommandé au secrétaire du Groupement.

Les membres de comités ne sont pas autorisés à changer de club en cours de saison.

S'agissant d'un règlement d'ordre intérieur, l'ASBL Comité Directeur du RGCCMB est la seule instance officielle compétente pour trancher les litiges pouvant survenir entre les parties.

Les frais d'inscription du joueur restent dus par les 2 clubs, les frais d'assurance seront répartis entre les 2 clubs concernés. Le club cédant qui ne satisferait pas à cette obligation se verrait infliger une amende de 25€.

Nous vous conseillons entre autre de relire attentivement le chapitre VI de notre règlement.

NOUVELLES AFFILIATIONS

Sont à envoyer à **Jean Callens, rue Kéramis 504/0403 à 7100 La Louvière** qui en assurera le suivi.

Les demandes d'affiliations doivent répondre aux critères suivants :

- découper les photos aux dimensions requises : 35 X 45 mm
- remplir les renseignements en caractères d'imprimerie
- découper les copies (format réel) de CI et coller les 2 faces.
- joindre le formulaire P1/P2

Toute demande non conforme sera renvoyée à l'expéditeur et une amende de 2 € sera appliquée

FEUILLES DE MATCH ET DECLARATIONS D'ACCIDENT

Sont à envoyer à **Philippe Degey, rue des Champs 37 à 7100 La Louvière** qui en assurera les vérifications.

Ces feuilles <u>peuvent</u> être scannées et transmises en pièces jointes par mail avant <u>expédition</u> <u>par voie postale</u> <u>au plus tard le lundi suivant le match.</u> Cette formalité non obligatoire permettra d'éviter les amendes pour retard.

Affranchissez votre envoi d'un timbre **PRIOR** pour que votre lettre arrive dans les délais. Approvisionnez-vous. N'oubliez pas l'augmentation annuelle en janvier!!

Les envois non PRIOR ne sont plus distribués que le mardi et le vendredi (= hors délai), tandis que le PRIOR sera distribué en principe en J+1

Il est encore utile de rappeler l'importance de la rédaction correcte des feuilles de match et des déclarations d'accident.

Vérifiez si tous les éléments nécessaires y sont notés avant et après pour les matchs, si toutes les rubriques ont été remplies pour les déclarations d'accidents.

Pour ces dernières, n'oubliez pas de faire <u>une photocopie de la déclaration avant de l'expédier</u> et de faire de même avec les documents que vous ou votre joueur enverrez à Ethias par après, en n'oubliant pas d'y noter le n° du dossier.

Lors de la rédaction de la feuille de match, veuillez tenir compte qu'elle doit être rédigée en caractères majuscules d'imprimerie (<u>c'est noté en haut de la feuille</u>).

Personnellement je passe parfois mon temps à déchiffrer les noms des joueurs. Je dois me référer au prénom et/ou à la date de naissance !!!!

SOLDE DE COMPTE

Afin de vous éviter de mauvaises surprises, n'oubliez pas de solder votre compte dans les délais requis, c'est à dire dans les quinze jours. Tenez compte aussi des délais bancaires. N'attendez pas la dernière minute pour effectuer vos versements.

Extrait du pt VIII.7 de notre règlement :

Pour toute demande de régularisation en cours de championnat (solde dépassant les 50 €), le versement doit être effectué dans les 15 jours sous peine de forfait(s) administratif(s)

De plus, le comité directeur jugera des sanctions à prendre vis à vis des clubs. Le comité directeur pourra suspendre le club présentant un solde débiteur.

ABSENCE D'ARBITRE

© Périodique n° 1711 du 13/09/2022 du RGCC.

En cas de l'absence de l'arbitre officiel, la feuille d'arbitre doit être remplie correctement; Le nom de l'arbitre occasionnel et sa signature doivent être inscrit dans les cases adéquates A l'heure actuelle, il y a de nombreux match sans désignation du au manque d'arbitre. Sachez que le désignateur fait de son mieux (nous le remercions) afin de désigner un arbitre pour chaque match. Les désignations se trouvent sur le site dés le vendredi précédent la rencontre, cela vous permet éventuellement de prévoir un arbitre occasionnel.

<u>ARTICLE 16.</u> En cas d'absence de l'arbitre officiellement désigné, il sera procédé conformément aux règlements de l'URBSFA.

L'ordre ci-après est à respecter pour le choix de l'arbitre remplaçant :

- 1) un arbitre officiel neutre
- 2) un arbitre officiel du club visiteur
- 3) un arbitre officiel du club visité
- 4) une personne neutre qui aura été agréée par les deux capitaines
- 5) le droit est réservé au club visiteur de désigner un arbitre
- 6) obligation pour le club visité de fournir un arbitre, même s'il doit prendre un de ses joueurs.

Nous vous rappelons qu'un match ne peut être remis par suite d'empêchement de l'arbitre officiel. L'arbitre occasionnel devra remplir, suivant les normes prévues par l'URBSFA, la feuille comme pour l'arbitre officiel.

REPORT DE MATCHS

N'oubliez pas que l'ACFF nous impose de signaler toute modification (terrain, date, horaire) **le mardi avant 11 h.** sous peine de FF éventuel.

Concernant un FF, le signaler avant le vendredi 11 h

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 20 octobre à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière



Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 20 octobre 2022

Présents: MMES BOLTZ H. et STORDEUR D. - MM .LAMBERT J. - CALLENS J - DEGEY P.-GEEROMS F. - VINCK D.

<u>Absent excusé</u> : COLAPIETRO S. <u>Absent non excusé</u> : BUSIEAUX M.





A. **COMPARUTIONS – SUSPENSIONS**

A 1 Recours déposé par le club de Corpo Honnelles contre la décision du RGCCMB (PV 2 du 29/09)

Après avoir entendu les parties, le CD juge que la réclamation est fondée et recevable.

Le match O'Malley's - Corpos Honnelles sera rejoué le 17/12/22 à 17h15

A 2 Propos tenus par le CQ d'Acli 2A Franco LISANTI à l'encontre du RGCCMB

19h30

Après avoir entendu le CQ, celui-ci reçoit des recommandations pour ses propos virulents envers le groupement et son comité.

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de Boltz H, Stordeur D. et Vinck D.

A 3 Rapport arbitre Blondiau C. Match EVH - Boca Manage du 01/10/22

Joueur exclu: GODIN Loggan (Boca Manage, 30/05/79)

Le joueur GODIN Loggan est suspendu deux matchs.

Amende de 8 € au club de Boca Manage.

La suspension ci-dessus prend cours à partir du 05/11/2022

•

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

24/09 : O'Malley's GURRERA Marco

Amende de 5 € au club d'O'Malley'S

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

01/10 : Dream Team - Dynamo et Corpos Rhodiens - Turati

08/10: *FC Strépy* - Corpo Honnelloise

15/10 : La Montoise - Acli 2A

Amende de 5 € aux clubs concernés

Feuilles d'arbitre :

<u>Feuilles de match incomplètes</u> (blocs, matricule, club, délégué, etc...) : **08/10** : Turati Baudour - <u>FC Dream Team</u> (délégué visiteur manquant)

Amende de 10 € au club de Dream Team

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :

01/10 : **Dream Team** - Dynamo (reçue le 12/10)

Amende de 15 € au club de Dream Team

<u>Provision non enregistrées le 01/10 sur le compte du groupement :</u>

Amende de 17,50 € au club de RSP Baudour.

B 4 Amendes disciplinaires

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

B7 Calendrier

Certains clubs ont des matchs programmés à 15 h 30 en période hivernale. Merci à eux de nous confirmer rapidement la possibilité de jouer à cette heure-là (= éclairage) ou de nous proposer un changement d'heure.

<u>08/10</u>: Suite au décès d'un joueur d'EVH, le match RSP Baudour - EVH est reporté au <u>07/01/2023 (à 15h)</u>

15/10: Le match RSP Baudour - FC Dream Team est reporté au 10/12/2022 (à 15h)

29/10: Le match Boca Manage - RSP Baudour est reporté au 17/12 (à 14 h) suite festivités au terrain de Maurage.

Les clubs concernés ont été prévenus.

Changement d'horaire:

A partir de ce 15/10 les matchs à domicile de *La Montoise* débuteront à 15 h et non plus 17 h

B8 Forfaits en championnat

08/10: Boca Manage - *Sp. Squirrels* FF annoncé du club de Sp. Squirrels

08/10: Borina lokomotiva - *Galactic Utd* FF annoncé de Galactic Utd

Amende de 25 € aux clubs concernés

C. DIVERS

Décès :

Le RGCCMB présente à la famille et au club d'EVH ses plus sincères condoléances suite au décès de son joueur MERLO Sylvain à l'âge de 33 ans.



MPORTANT Nouveau système d'affiliation :

Nous projetons à plus ou moins brève échéance de remplacer notre système d'affiliation par un autre plus performant, plus rapide, par la voie informatique.

Une réunion spéciale sera organisée le vendredi 18 novembre à 19 h en la buvette des clubs de Yankee et Alliance, avenue du roi Chevalier à Nimy.

Présence obligatoire d'un secrétaire ou un membre du comité.

Une convocation vous sera adressée en temps utiles.

LES REMISES

Hélas, il faudra tout doucement penser à l'hiver ou aux mauvaises conditions. Voici un petit rappel des instructions à ce sujet :

Les annonces sont officialisées par le biais des relais suivants : le site de l'Union belge (www.belgianfootball.be ou www.acff.be/compétitions/remise de matchs [plus rapide] ou suivant leur répondeur 0900/00095 ou biens lorsque le CD le décrète.

Pour trouver directement les corpos, dans le coin supérieur droit, dans la rubrique "rechercher" vous tapez notre code : 5275

L'arbitre est seul juge de l'impraticabilité du terrain.

Si le terrain prévu est praticable, l'arbitre ne peut faire jouer sur un autre, même s'il est en meilleur état.

<u>Exception</u>: si les conditions climatiques menacent de dégrader le terrain principal et, dès lors, de perturber le match de l'équipe première programmé du week-end dans ses installations, le club visité peut décider unilatéralement de jouer les matches des autres catégories sur un terrain annexe situé dans un rayon de 5 Km maximum du terrain principal

En cas de remise par l'arbitre, celui ci ne perçoit que la moitié de l'indemnité d'arbitrage lui revenant mais ses frais de déplacement sont dus en totalité.

En cas de remises, autres que générales, le club concerné, sera mis en demeure de trouver un autre terrain pour le samedi suivant la deuxième remise et ce jusqu'au moment où le terrain initial sera de nouveau accessible et conforme.

Dans le cas contraire, pour les matchs suivants à domicile déclarés impraticables, le club sera sanctionné de forfait(s)

En cas d'impraticabilité du terrain, le championnat continuera sans décalage du calendrier établi

Les matchs remis seront rejoués à des dates fixées par le comité directeur.

Lorsque l'URBSFA décrète une remise générale, y compris les équipes premières, nous n'avons pas le choix, nous devons aussi remettre nos matchs.

CONDITIONS SELON LESQUELLES L ARBITRE <u>PEUT</u> DECLARER UN TERRAIN IMPRATICABLE

Extraits du règlement de l'UB:

- **5.1** En cas de neige :
 - les lignes sont invisibles.
 - le terrain de jeu présente du danger après une chute de neige suivie de gel.
- le ballon devient non réglementaire quant à sa forme et son poids, par suite de l'adhérence de la neige au ballon.
 - **5.2** En cas de gelée :
 - il existe sur le terrain de jeu des grandes flaques d'eau gelée.
 - le terrain de jeu présente des aspérités.
 - les joueurs ne peuvent garder leur équilibre.
 - le contrôle du ballon est impossible.
 - **5.3** En cas de boue :
 - le terrain de jeu est boueux au point que les joueurs ne peuvent démarrer.

Un terrain de jeu ne peut être déclaré impraticable si le ballon ne rebondit pas ou s'il reste collé dans la boue.

- **5.4** En cas de pluie :
- une GRANDE étendue du terrain de jeu est submergée au point qu'à cet endroit, le ballon n'entre plus en contact avec le sol.
 - la visibilité devient insuffisante.
 - **5.5** En cas de brouillard :
 - la visibilité est insuffisante.

ATTENTION:

Dans tous les cas, la décision revient à l'ARBITRE. Les clubs ne peuvent préjuger de la décision de l'arbitre pour ne pas préparer le terrain en conformité du règlement.

La décision de l'arbitre est sans appel!

Un terrain, jugé praticable par l'arbitre, mais non conforme dans sa présentation entraîne un forfait de l'équipe visitée.

IMPORTANT: LA NOTION DE TERRAIN IMPRATICABLE PRIME SUR LE TERRAIN NON CONFORME.

Exemple: Un terrain inondé NE PEUT ETRE MARQUE.

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 24 novembre à 19h

Café Coq wallon

Place Mansart, 7 à La Louvière





Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 24 novembre 2022

<u>Présents</u>: MMES BOLTZ H. et STORDEUR D. - MM .LAMBERT J. - CALLENS J - DEGEY P.- GEEROMS F. - VINCK D.

BUSIEAUX M.

Absent excusé : COLAPIETRO S.

HIPPRUTIOUS - SUSPENSIONS



A. **COMPARUTIONS – SUSPENSIONS**

A 1 Appel du joueur GODIN Loggan contre la décision prise par le CD (PV 3 du 20/10) 19h00

Après avoir entendu le joueur, celui-ci est suspendu 1 match.

Frais à charge de Boca Manage : 10 € (comp. 5€ + amende 5 €)

A 2 Rapport RGCCMB contre le joueur LEMBLIN Lohan (Yankee, 22/08/96) match Yankee - EVH du 15/10/22 19h20

Joueur visité: LAMBLIN Lohan (22/08/96)

Joueur visiteur victime: GIARRATANO Bastien (04/10/88)

Après avoir entendu les parties, le CD décide que le joueur LAMBLIN L. est suspendu **2** matchs

Frais à charge de Yankee : 18 € (comp. 10 € + amende 8 €)

A 3 Rapport arbitre DEGALLAIX JP. Match arrêté Ajax Eugies - Hainin B du 05/11/22

Arbitre: **DEGALLAIX** JP (absent excusé) Délégué visité: **PASSAGER Fabien** (07/02/70) Délégué visiteur: **DUBOIS Robert** (03/11/47) Capitaine visité: **PASSAGER Kevin** (13/05/93) Capitaine visiteur: **FORT Adrien** (28/09/98)

Après avoir entendu les parties, le CD décide de faire rejouer la rencontre, l'arbitre n'ayant pas mis en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour mener à bien le match. Il sera rejoué le 17/12.

Frais à charge de Ajax Eugies (comparution 10 €) Frais à charge de Hainin B (comparution 10 €)

A 4 Rapport RGCCMB. Match AC Milanello - MVC Boussu du 12/11/22

20h00

19h40

(reporté au 15/12 à 19h)

Délégué visiteur : DJORGONOVIC Michel

Joueurs visiteurs: ROMANO Joseph (14/04/90) et MARECHAL Tristan (14/12/94)

A 5 Rapport RGCCMB. Match Corpo Honnelles - FC Alliance du 12/11/22

20h20

Arbitre: ABRAHAM P. (absent)

Délégué visité: **LEMBOURG Benjamin** (08/10/83) Délégué visiteur: **BARDEAU Marc** (12/11/72) Joueur visité: **DASSONVILLE Damien** (20/01/81) Joueur visiteur: **SLIMANI Maafoud** (27/03/81)

Après avoir entendu les parties, le CD décide que le joueur **SLIMANI Maafoud** (FC Alliance) est suspendu **4 matchs**.

Le joueur **Dassonville Damien** (Corpo Honnelles , déjà désaffilié par son club pour les faits) est **interdit de réaffiliation au RGCCMB.**

Frais à charge de Corpos Honnelles : 55 € (comp. 5€ + radiation 50 €) Frais à charge du FC Alliance : 32 € (comp 10 € + amende 22 €)

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 03/12/2022

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de Boltz H, Stordeur D. et Vinck D.

A 6 Rapport arbitre Descornez C. Match Alliance - Hainin B du 05/11/22

Joueur exclu: **BRANDON Michel** (Hainin A, 22/11/95)

Amende de 5 € au club d'Hainin A

A 7 Rapport arbitre Capette M. Match Yankee - Acli 2A du 12/11/22.

Joueur exclu: LOGGHE Jérôme (Acli 2A, 28/05/87)

Le joueur LOGGHE J. est suspendu 1 match

Amende de 5 € au club d'Acli 2A

Les suspensions ci-dessus prennent cours le 10/12/22

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

29/10 : FC StrépynoisDUSSART Guillaume05/11 : Corpo HonnellesWALLERS Florian05/11 : Hainin ABERAUX Jason05/11 : Boca ManageDRABO Moulire12/11 : Ajax EugiesOLIA Leandro

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

22/10 : *Galactic* - Borina Lokomotiva

<u>22/10</u>: <u>La Montoise</u> - Acli 2A <u>29/10</u>: <u>O'Malley's</u> - Ajax Eugies

Amende de 5 € aux clubs concernés

Feuilles d'arbitre :

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...):

22/10: *Uzza Calcio* - AS La Bouverie (bloc manquant)

<u>22/10</u>: **OC Hainin B** - FA Ecaussinnois (signature capitaine manquante)

<u>29/10</u>: FC Amical Team - <u>*Uzza Calcio*</u> (matricule manquant) <u>29/10</u>: <u>*Dream Team*</u> - AS La Bouverie (bloc manquant)

> Amende de 10 € aux clubs de Hainin B et Dream Team Amende 20 € au club de Uzza Calcio (récidive)

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :

22/10 : FC Strépynois - FC Alliance (reçue le 05/11)

22/10 : Galactic Utd - NK Borina Lokomotiva (non encore reçue ce 25/11)

Amende de 15 € aux clubs concernés

B 4 Amendes disciplinaires

Pour l'attitude de leurs joueurs au cours du match Corpos Honnelles - FC Alliance, les deux clubs écopent d'une amende de 25 €

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

<u>19/11</u>: MVC Boussu - **NK Borina Lokomotiva**: le club de Borina Lokomotiva quitte le terrain à la 62è minute, mécontent de l'arbitrage. Le score étant de 6-3, le score de FF (5-0) est attribué au profit de **MVC Boussu**.

Amende de 25 € au club de NK Borina Lokomotiva.

B7 Calendrier

Prière d'apporter la plus grande des attentions. Merci.

N'hésitez pas à nous signaler la moindre erreur

24/09: O'Malley's - Corpo Honnelles est reporté au **17/12**

01/10 : Galactic Utd - AC Milanello est reporté au **07/01**

08/10 : RSP Baudour - EVH est reporté au 07/01

15/10 : RSP Baudour - FC Dream Team est reporté au 10/12

29/10: Boca Manage - RSP Baudour est reporté au 17/12

05/11 : Ajax Eugies - Hainin B sera rejoué le 17/12

12/11: FC Dream Team - AS Jurbise A est reporté au 17/12

12/11: O'Malley's - FA Ecaussinnois est reporté au 13/05

19/11: Uzza Calcio - AC Milanello est reporté au 03/12

26/11: Dynamo - Turati Baudour est reporté au 10/12

<u>26/11</u>: FC Strépynois - FA Ecaussinnois reporté au **10/12** à **15 H**

03/12 : NK Borina Lokomotiva - Galactic Utd est reporté au 10/12

28/01 : O'Malley's - FC Holcim est avancé au 10/12

01/04: Uzza Calcio - FC Amical Team est avancé au 17/12

<u>06/05</u>: Corpo Rhodiens - Spartac Squirrels est avancé au <u>17/12</u>

B 8 Forfaits en championnat

19/11: **Acli 2A** - EVH

Amende de 25 € au club d'Acli 2A

19/11: FC Holcim - Ch. Siraultois

Amende de 50 € (récidive) au club de Ch. Siraultois

B8bis Forfaits en coupe

22/10 : Corpo Honnelles - **Dynamo** FF annoncé de Dynamo

Amende de 50 € au club de Dynamo

C. DIVERS

Nous remercions chaleureusement le club d'Alliance qui nous a accueillis lors de la réunion du 18 courant.

Nous remercions également le représentant du BRAH, Dominique Lemaire pour le prêt de matériel, ainsi que Stephan et Delphine pour leur présentation du nouveau programme d'affiliations.

Tirage au sort des 1/8 finales des coupes

Ces matchs seront joués le 14/01

En cas d'égalité après le temps réglementaire de 2 x 35 min, on procédera au botté des tirs au but.

COUPE BOMAL / CAMBERLIN

15h30	FC AMICAL TEAM	-	FC DREAM TEAM
15H	FC ALLIANCE	-	RSP BAUDOUR
15H	AS JURBISE A	-	FC YANKEE
13H	NK BORINA LOKOMOTIVA	-	EVH
15H	CORPO HONNELLES	-	FC ACLI 2A
15H15	AS LA BOUVERIE	-	BOCA MANAGE
15H	CS CALCIO BARI	-	CORPO WASMES
15H	AJAX EUGIES	-	FA ECAUSSINNOIS

COUPE DU GROUPEMENT

15H30	OC HAININ A	-	FC O'MALLEY'S
15H	GALACTIC UNITED	-	TURATI BAUDOUR
13H	AC MILANELLO	-	LA MONTOISE
13H	ASF QUEVY	-	SPARTAC SQUIRRELS
15H30	CHEMINOTS SIRAULTOIS	-	CORPOS RHODIENS
18H	FC STREPYNOIS	-	FC HOLCIM
18H	UZZA CALCIO	-	JURBISE B
12H	HAININ B	-	DYNAMO

Le billet du secrétaire

Je pense qu'il est bon de rappeler le rôle du délégué qui laisse « malheureusement » parfois à désirer et de désigner une personne responsable et formée à cette mission.

INSTRUCTIONS A L'ATTENTION DES DELEGUES AUX TERRAINS

Le club sur le terrain duquel se joue un match est tenu de déléguer au terrain, au moins une heure avant la rencontre, un de ses affiliés qui sera à la disposition de l'arbitre jusqu'à son départ .

Un membre suspendu par une instance fédérale **ne peut** remplir une fonction quelconque pendant la durée de sa peine.

En l'absence du délégué au terrain, un joueur visité doit exercer cette fonction jusqu'à la fin de la rencontre. Si l'équipe visitée, ne présentant que 7 joueurs, est réduite à six par l'obligation de fournir un délégué, elle est considérée comme déclarant forfait.

Le délégué au terrain est porteur d'un **brassard blanc**, c'est lui qui accueille l'arbitre. Il veille à ce que le vestiaire de l'arbitre soit propre et équipé d'une table, d'une chaise, d'un miroir et d'un portemanteau. Il veillera à mettre une boisson à sa disposition lors du repos et s'assure que l'arbitre dispose d'eau chaude pour sa toilette après le match.

Le club visité a l'obligation de tenir un sifflet et des cartes jaune et rouge à la disposition de l'arbitre. Il doit fournir la feuille de match; elle est de couleur rose pour les matchs de championnat et de coupe, jaune pour les matchs amicaux et les tournois.

La feuille d'arbitre doit être remplie avant le début du match et remise à l'arbitre **vingt minutes** avant le coup d'envoi. Toutes ratures, surcharges ou additions doivent être approuvées et paraphées par l'arbitre.

Il est **essentiel** de bien contrôler les indications inscrites par l'arbitre dans les cases appropriées : score, cartes jaunes et rouges, remplacements des joueurs car en cas de litige, <u>c'est la feuille de match qui fera foi.</u>

En cas de forfait au terrain ou en cas de remise par l'arbitre, les noms des joueurs présents doivent être inscrits sur la feuille.

Avant le début de la rencontre, **le contrôle de l'identité des joueurs est obligatoire.** Les cartes d'identité civiles ou tout document officiel seront présentés conjointement avec les cartes de membres établies par le RGCCMB. Un joueur qui ne serait pas en possession de ces 2 documents n'est pas autorisé à participer à la rencontre.

Si le contrôle des cartes n'est pas effectué, une amende de 25 € sera infligée aux 2 clubs. En cas de fraude, les 2 clubs perdront la partie 5 – 0

Le délégué visiteur n'est pas obligatoire. En son absence, c'est le capitaine qui en fera fonction.

En dehors des officiels repris sur la feuille de match et portant un brassard, personne n'est admis dans la zone neutre.

Les entraîneurs (rouge), soigneurs (jaune) ; délégué visiteur (tricolore) doivent rester dans la zone technique. Seul le délégué visité et les commissaires au terrain (couleurs du club) peuvent se déplacer dans la zone neutre..

Tous les officiels présents dans la zone neutre doivent faire preuve de modération dans leurs propos ; ils éviteront de critiquer les décisions de l'arbitre et s'abstiendront d'exciter les joueurs.

C'est le délégué au terrain qui doit faire régner l'ordre dans la zone neutre. Il doit intervenir immédiatement auprès des personnes qui auraient une attitude répréhensible sans attendre que l'arbitre ne lui demande de le faire.

Le rôle du délégué est donc d'une importance capitale pour le bon déroulement du match.

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 15 décembre à 19h

Café Coq wallon

Place Mansart, 7 à La Louvière



PV n° 5



Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 15 décembre 2022

Présents: MMES BOLTZ H. et STORDEUR D. - MM .LAMBERT J. - CALLENS J - DEGEY P.- GEEROMS F.

BUSIEAUX M.et COLAPIETRO S.

Absent non excusé: VINCK D.

Représentant du BRAH: LEMAIRE D.



COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



A. COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A 1 Rapport RGCCMB. Match AC Milanello - MVC Boussu du 12/11/22

Délégué visiteur : DJORGONOVIC Michel

Joueurs visiteurs: ROMANO Joseph (14/04/90) et MARECHAL Tristan (14/12/94)

Le joueur ROMANO J. reçoit de sévères recommandations avec un sursis de 2 matchs en cas de récidive

Le joueur MARECHAL T. (absent non excusé) est suspendu jusqu'à comparution volontaire.

Frais de comparution à charge de MVC Boussu : 25 € (2 X 5€) + absence non excusée (15€)

A 2 Appel du joueur DASSONVILLE Damien contre la décision du RGCCMB

La décision prise en première instance est confirmée.

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 07/01/2023

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de Boltz H, Stordeur D. et Busieaux M..

A 3 Rapport arbitre Lazzaro G. Match Ajax Eugies - Corpo Honnelles du 10/12/22

Exclusion des joueurs BOURLARD Christophe (Ajax, 13/04/80) et THOMAS Renaud (Honnelles, 18/10/88)

Le joueur BOURLARD Christophe est suspendu 2 matchs Le joueur THOMAS Renaud est suspendu 2 matchs

> Amende à charge de Ajax Eugies : 8 € Amende à charge de Corpo Honnelles : 8 €

Les suspensions ci-dessus prennent cours le 07/01/23

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

03/12 : FC ALLIANCESLIMANI Salah10/12 : AJAX EUGIESDIEU Logan

Amende de 5€ aux clubs concernés

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

10/12 : Calcio Bari - Uzza Calcio

Amende de 5 € au club de CS Bari

Feuilles d'arbitre :

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...):

<u>26/11</u>: *Galactic Utd* - MVC Boussu (n° des maillots)

<u>10/12</u> : <u>Borina Lokomotiva</u> - Galactic Utd (n° des maillots)

Amende de 5 € aux clubs concernés

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :

10/12 : *O'Malleys*- FC Holcim **10/12** : *CS Bari* - Uzza Calcio

Amende de 15 € aux clubs concernés.

B 4 Amendes disciplinaires

Pour le comportement inadmissible et désagréable de ses joueurs, le club de MVC Boussu écope d'une amende de 25 €

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

<u>03/12</u>: ASF Quévy - FC Strépynois . Le club de Quévy étant réduit à 6 joueurs, le match fut arrêté et le score de 0-1 est modifié en <mark>0-5</mark> en faveur de Strépy.

<u>10/12</u>: RSP Baudour - FC Dream Team. Le club de Baudour étant réduit à 6 joueurs, le match fut arrêté et le score de 0-3 est modifié en <mark>0-5</mark> en faveur de Dream Team.

B7 Calendrier

Suite à la dernière remise, le calendrier est modifié le 07/01/23, journée d'alignement. Veuillez y prendre la plus grande des attentions....

13h	FC Dream Team - Jurbise A	rep. du 12/11, rem. gén. du 17/12
14h30	Dynamo - Turati Baudour	rep du 26/11, rep du 10/12, rem gén du 17/12
15h	RSP Baudour - EVH	rep du 08/10
15h	C. Rhodiens - Sp. Squirrels	av du 06/05, rem gén du 17/12
15h	Ajax Eugies - OC Hainin B	rejoué du 05/11, rem gén du 17/12
15h	O'Malley's - C. Honnelles	rejoué du 24/09, rem gén du 17/12
17h	FC Strépynois - Ecaussinnes	rep du 10/12, rem gén du 17/12
15h	Galactic Utd - AC Milanello	rep du 01/10
18h	Uzza Calcio - Amical Team	av du 01/04, rem gén du 17/12
14h	04/03 : B. Manage-Baudour	rep du 29/10, rem gén du 17/02

B8 Forfaits en championnat

10/12 : EVH - AS La Bouverie, FF du club de La Bouverie, le score est de 5-0 en faveur de EVH

Amende de 25 € au club de AS La Bouverie

<u>C.</u>	DIVERS

Changement de terrain

A partir du premier janvier 2023 :

- **CS Calcio Bari** jouera dans les installations du stade de Haine-St-Pierre, stade R. Dienne, rue de La Hestre. (herbe)
- **AC Milanello** retournera dans les installations de Quaregnon, rue de la Chapelle (herbe)

FINALE DE LA COUPE DU GROUPEMENT

Les candidatures sont ouvertes. Priorité sera donnée à un club de Mons/Borinage n'ayant pas encore organisé cette coupe



RAPPEL

LOI 1 - TERRAIN

1. Terrain de jeu non conforme

Un match ne peut être joué sur un terrain non conforme. Un terrain est non conforme quand :

- 1. un obstacle se trouve sur le terrain de jeu ou à une distance de moins de 3 mètres des lignes extérieures du terrain de jeu.
- 2. les lignes de but, les lignes de touche, la ligne médiane, les surfaces de but, les surfaces de réparation, les surfaces de corner ou le rond central ne sont pas ou insuffisamment marqués ou si les points dans lesdites surfaces ne sont pas indiqués.
- 3. les lignes constituées en rigoles ou sont tracées avec des produits interdits.
- 4. les buts ou les filets de but font défaut ou sont défectueux et non réparables.
- 5. un ou plusieurs drapeaux de coin font défaut au début de la rencontre.

Quand un terrain de jeu est déclaré non conforme la rencontre ne peut être jouée sur un autre terrain.

Soyeuses

Sêtes

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 26 janvier à 19h

Café Coq wallon

Place Mansart, 7 à La Louvière



PV n° 6



Libérez immédiatement Olivier Vandecasteele - Amnesty International Belgique Je vous invite à signer cette pétition en ligne. DEGEY Ph.

Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 26 janvier 2023

Présents: MMES BOLTZ H. et STORDEUR D. - MM .LAMBERT J. - VINCK D. - CALLENS J - DEGEY P.- GEEROMS F.

BUSIEAUX M.

Absent excusé : COLAPIETRO S.





19h00

COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

Rapport RGCCMB. Match Calcio Bari - Corpos Wasmes du 14/01

Arbitre occasionnel: BALBO L.

Délégué visiteur: MARCON Lucio (05/04/58)

Joueur visiteur: CUNCHE David (22/01/84)

Le joueur CUNCHE David reçoit de sévères recommandations avec un sursis de 2 matchs en cas de récidive.

Frais de comparution à charge de Corpos Wasmes : 10 € (2x5€)

Demande comparution à sa demande du joueur MARECHAL Tristan voir A1 PV 5 19h30

A 2

A 1

Le joueur MARECHAL Tristan reçoit de sévères recommandations avec un sursis de 2 matchs en cas de récidive.

Frais de comparution à charge de MVC Boussu : 5€

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 04/02/2023

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de BUSIEAUX M., GEEROMS F. et DEGEY Ph.

A 3 Rapport arbitre LYBAERT L. Match Yankee - Corpos Rhodiens du 21/01

Joueur exclu: HULIN Frédéric (FC Yankee, 03/12/86)

Ce joueur a été expulsé à la 59ème minute pour avoir insulté l'arbitre de connard et de sale handicapé.

Le joueur HULIN F. est suspendu 1 match

Amende de 5 € au club de Yankee

Les suspensions ci-dessus prennent cours le 11/02/23

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

Amende de 5€ aux clubs concernés

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

07/01: Galactic - AC Milanello

21/01 : Turati Baudour - AS La Bouverie

Amende de 5 € aux clubs concernés

Feuilles d'arbitre :

<u>Feuilles de match incomplètes</u> (blocs, matricule, club, délégué, etc...) : Néant

Pas encore rentrées à ce jour :

07/01: FC Dream Team - AS Jurbise A

07/01: *SP Baudour* - EVH

<u>07/01</u>: <u>Galactic Utd</u> - AC Milanello **21/01**: **Turati Baudour** - AS La Bouverie

21/01: **SP Baudour** - Jurbise A

Amende de 15 € aux clubs concernés.

B7 Calendrier

21/01: Le match Corpos Honnelles - Cheminots Siraultois remis suite au décès d'un joueur de Sirault est reporté au 04/03

28/01: Le match ASF Quévy - OC Hainin B prévu le 28/01 est reporté au 04/03 à 15 h.

B 8 Forfaits en championnat

B8 bis Forfaits en coupe

14/01 : Corpo Honnelles - Acli 2A FF annoncé de Acli 2A

14/01 : Cheminots Siraultois - Corpos Rhodiens FF annoncé de Sirault

Amende de 50 € aux clubs de Acli 2A et Sirault (règl. II.6)

B8 ter Forfait général

Le club d'ACLI 2A déclare <u>forfait général</u> jusque fin de saison. Le classement de D1 a été adapté en conséquence selon le règlement (art. II.6)

Amende de 50 € au club d'Acli 2A

C. DIVERS

Décès :

Le RGCCMB présente à la famille et au club des ex- Cheminots St Ghislain, fusionné en début de saison avec Sirault, ses plus sincères condoléances suite au décès de leur joueur RANOCHA Anthony à l'âge de 42 ans.



Nouvelles demandes d'affiliation :

Jusque la fin de la saison22-23 et en vue du nouveau système d'affiliation qui sera mis en place pour la saison 23/24, toute nouvelle demande recevra en retour une attestation provisoire (et plus une carte d'affiliation plasifiée)

Modifications heure des matchs :

Dorénavant, Hainin A jouera ses matchs à domicile à 12h et Hainin B à 15h30.

Tirage au sort des 1/4 finales des coupes

Ces matchs seront joués le 11/03

En cas d'égalité après le temps réglementaire de 2 x 35 min, on procédera à la séance de tirs au but.

N'oubliez pas que conformément au règlement, vous devez envoyer au secrétariat la liste des joueurs ayant participé à au moins 7 matchs dans la même équipe.

Le tirage au sort a été effectué par le propriétaire de notre local.

COUPE BOMAL / CAMBERLIN

15 h	Ajax Eugies	-	Corpos Honnelles
13 h	FC Yankee	-	FC Dream Team
15h30	FC Alliance	-	EVH
15 h	CS Calcio Bari	-	Boca Manage

COUPE DU GROUPEMENT

La finale de la coupe du groupement a été attribuée cette saison au club de FC Dream Team.

15 h	Corpos Rhodiens	-	Dynamo
12 h	OC Hainin A	-	La Montoise
18 h	FC Strépynois	-	Turati Baudour
18 h	Uzza Calcio	-	Spartac Squirrels

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 23 février à 19h

Café Coq wallon

Place Mansart, 7 à La Louvière



PV n° 7



<u>Libérez immédiatement Olivier Vandecasteele - Amnesty International Belgique</u>

Je vous invite à signer cette pétition en ligne.

DEGEY Ph.

Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 23 février 2023

<u>Présents</u>: MMES BOLTZ H. et STORDEUR D. - MM .LAMBERT J. - VINCK D. - CALLENS J - DEGEY P.- GEEROMS F.

BUSIEAUX M., COLAPIETRO S. Absent excusé: LAMBERT J.





A. **COMPARUTIONS – SUSPENSIONS**

A 1

Rapport arbitre occasionnel . Match Dream Team - EVH du 04/02 arrêté 35è

19h00

Arbitre occasionnel: RODRIGUEZ S.

Capitaine visité : STALPORT Frédérick (24/07/82) Capitaine visiteur : LECLERCQ Mathieu (27/09/86)

Délégué visité: COSTER Michel (18/02/66) Délégué visiteur: NUNEZ José (09/12/59)

Après avoir entendu les parties, le CD décide que le match est à rejouer (le 13/05/23), l'arbitre n'ayant pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition pour terminer le match.

Frais de comparution : 10 € (2x5)à charge de Dream Team 10 € (2x5) à charge d' EVH A 2 Rapport arbitre occasionnel . Match Ch. Siraultois - O'Malley's du 04/02 arrêté 67è 19h30

Arbitre occasionnel: GERARD G.

Capitaine visité: DUGAUQUIER Christophe (03/06/71), absent non excusé

Délégué visité: CARBONI Patrick (10/01/62), absent excusé

Délégué et capitaine visiteur : GLOGOWSKI François (28/03/83), absent excusé

Joueur visité: POPULAIRE Jérôme (04/03/81)

Joueur visiteur: BENALI LAMARTI Ayoub (31/05/01)

Après avoir entendu les parties, le CD décide que le score reste acquis. Le joueur **POPULAIRE Jérôme**, pour propos insultants envers un adversaire, est suspendu **2 matchs**

Frais de comparution : à charge de Ch. Siraultois : 43 € (comp. 2x5 + 1 non excusé : 25) + suspension 8€)

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 04/03/2023

TRANSACTIONS

NEANT

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

18/02 : HAININ A BRIATTE David

Amende de 5 € au club d'Hainin A

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

<u>18/02</u>: LA MONTOISE DEMARBE Simon

Amende de 5 € au club de La Montoise

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

Feuilles d'arbitre :

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...): néant

Pas encore rentrées à ce jour :

07/01: FC Dream Team - AS Jurbise A

Amende de 15 € au club de Dream Team

<u>07/01</u>: <u>SP Baudour</u> - EVH <u>21/01</u>: <u>SP Baudour</u> - Jurbise A <u>28/01</u>: <u>SP Baudour</u> - La Montoise

Amende de 30 € au club de SP Baudour (amende doublée en cas de récidive, règl. VIII.6 &IX.3)

B 4 Amendes disciplinaires

Pour le comportement inadmissible et désagréable de leurs joueurs, ayant entrainé des débordement et arrêts des matchs, les clubs de Dream Team, EVH, Corpos Siraultois et O'Malley's écopent d'une amende disciplinaire de 25 €

B7 Calendrier

04/02 : le match arrêté FC Dream Team - EVH sera rejoué le 13/05 à 13h

<u>11/02</u>: le match MVC Boussu - NK Borina Lokomotiva remis suite à un incendie dans les installations est reporté au <u>11/03 à 14h</u>.

25/02 : le match SP Baudour - FC Yankee est reporté à une date ultérieure à déterminer (les clubs ont été prévenus)

Attention, seuls les joueurs affiliés à la date initiale (c'est-à-dire lors de l'élaboration du calendrier) peuvent être présents sur la feuille de match. Soyez bien attentifs sous peine de perdre la match par FF

Alignement Journée du 04.03.23

		DIVISION 1	
13 H 00	FC DREAM TEAM	- LA MONTOISE	
14 H 00	BOCA MANAGE	SP BAUDOUR	rep du 29.10
		DIVISION 2	
15 H 00	ASF QUEVY	OC HAININ B	rep du 28/01
15 H 00	AS JURBISE B	FA ECAUSSINNOIS	av du 01.04
15 H 00	CORPO HONNELLOISE	FC CHEMINOTS SIRAULTOIS	rep du 21/01
17 H 15	FC O'MALLEY'S	- CORPO WASMES	av du 20.05
		DIVISION 3	
15 H 00	CS CALCIO BARI	- UZZA CALCIO	av du 29.04

B8 Forfaits en championnat

18/02 : Sp. Squirrels - EVH FF déclaré du club de Sp. Squirrels

25/02: Turati Baudour- *Corpos Rhodiens* FF déclaré du club des Corpos Rhodiens

Amende de 25 € aux clubs concernés

C. DIVERS

Demandes de reports

Etant donné la recrudescence des remises et reports de match, le CD a décidé que plus aucune demande ne sera acceptée et sera systématiquement refusée, sauf en cas de décès. Le calendrier établi en début de saison doit être suivi sauf en cas de force majeure. Neuf fois sur dix, le report est motivé par des excuses futiles telles que manque d'effectif ce jour-là, soumonces, carnaval, communion, mariage alors que ces événements sont souvent prévus de longue date et que vous avez le possibilité en début de saison à ne pas jouer à une date précise.

Cela pose parfois un casse-tête aux préposé.es qui font leur possible pour vous satisfaire mais il est évident que cela demande une surcharge de travail dont on se passerait bien.

Equipes jouant avec des maillots noirs

La couleur officielle du maillot de l'arbitre est le noir.

Si l'arbitre n'a qu'un équipement de couleur noire, ce qui est tout à fait son droit, ces équipes sont tenues de fournir à celui-ci une blouse de couleur qui sera aussi différente de la couleur de l'équipe adverse.

Couleur des équipements

Suite à 2 cas vécus sur un même WE, le BRA (Bureau Régional des Arbitres) a tenu à apporter des précisions concernant ce point du règlement.

3.3. Lois du jeu. Couleurs des équipes. Interprétation.

Un arbitre P4B officiant en corpos refusait de jouer parce que les deux équipes, bien qu'ayant des vareuses de couleurs différentes, avaient de bas de même couleur.

Références

Loi 4 **du jeu 2014/2015 p.²¹ :** "Les deux équipes doivent porter <u>des couleurs</u> les distinguant l'une de l'autre mais aussi les distinguant de l'arbitre et des arbitres assistants".

Compléments aux Lois du jeu 2014/2015, p. 16 Loi 4/Couleurs de l'équipement de base ,"Si, dans l'opinion de l'arbitre, la couleur <u>des maillots</u> des deux équipes ne se différencie pas suffisamment, l'équipe visitée doit porter un maillot de couleur différente".

Constat

La différence de terminologie utilisée entre la loi du jeu et les compléments à celle-ci peut porter à confusion ou interprétation.

Décision.

L'arbitre doit s'en tenir à une différenciation au niveau des maillots.

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 23 mars à 19h

Café Coq wallon

Place Mansart, 7 à La Louvière





Libérez immédiatement Olivier Vandecasteele - Amnesty International Belgique Je vous invite à signer cette pétition en ligne. DEGEY Ph.

Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 23 mars 2023

Présents: MME STORDEUR D. - MM. VINCK D. - CALLENS J - DEGEY P.- GEEROMS F. - BUSIEAUX M. et

COLAPIETRO S.

Absents excusés : BOLTZ H. et LAMBERT J.

IPARUTIONS - SUSPENSIONS



COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

NEANT

TRANSACTIONS

NEANT

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

<u>04/03</u>: HAININ B BRASSEUR Clément <u>04/03</u>: ASF QUEVY IMORT Anthony

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

18/03 : DREAM TEAMDEBUS Nathan18/03 : CORPO HONNELLOISETHONET Mathias18/03 : CORPO HONNELLOISEWAMERS Florian

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 3 Amendes administratives

B 4 Amendes disciplinaires

B7 Calendrier

11/02: MVC Boussu - NK Borina Lokomotiva se jouera le 15/04 à 14h

11/03: Galactic United - MVC Boussu est reporté au **13/05**.

11/03: les matchs de coupe et championnat remis ce jour seront joués le 15/04.

<u>01/04</u>: Uzza Calcio - Amical Team est avancé à <u>13h</u> au lieu de 18 h <u>15/04</u>: Hainin A - La Montoise (coupe) se jouera à <u>15 h</u> et non 12h

B8 Forfaits en championnat

<u>04/03</u>: Boca Manage - <u>SP Baudour</u> <u>18/03</u>: AC Milanello - <u>Galactic Utd</u>

Amende de 25 € aux clubs concernés

C. DIVERS

- ✓ Les matchs à domicile de SP Baudour se joueront dorénavant et jusque fin de saison sur le terrain de l'ASC Baudour, rue du Parc, à Baudour.
- ✓ Exceptionnellement et pour mieux faciliter la tâche de notre webmaster qui s'occupera des licences, la liste des joueurs affiliés et celle des désaffiliés ainsi que les membres du comité seront à rentrer pour le 1er juin et non le 15 comme d'habitude.
- ✓ De plus, n'oubliez pas rentrer votre bulletin d'inscription pour le <u>15/05</u> (relire le règlement "Formalités administratives" § 1.1)

- ✓ Contrairement à ce qui avait été annoncé un peu vite en décembre, et selon l'art. 1421 de l'Union belge, (voir ci après) la carte d'identité sera quand même obligatoirement présentée en même temps que la licence (nouveau vocabulaire remplaçant "la carte brune du groupement")
- ✓ Sur notre site, comme pour les désignations, un lien (voir ci-après) vous dirige directement vers la demande de licence. Vous pouvez dores et déjà inscrire vos joueurs et comitards pour la saison prochaine.

https://form.jotform.com/websitergccmb/demande-de-licence

✓ EXTRAITS DU REGLEMENT - Carte d'identité

Article 1421 Identification des joueurs

1. Identification

11. A l'exception des matches des équipes premières de la Pro League, pour lesquelles les dispositions de l'article 335 sont d'application, tout joueur inscrit sur la feuille de match d'une compétition officielle doit présenter un document officiel d'identité. Le joueur, qui doit produire un document officiel d'identité, et qui n'est pas à même de le faire avant la clôture finale de la feuille de match qu'elle soit manuscrite ou digitale, n'est pas qualifié pour participer à un match officiel.

RAPPEL

1/4 finales des coupes

Ces matchs seront joués le 15/04/23

En cas d'égalité après le temps réglementaire de 2 x 35 min, on procédera à la séance de tirs au but.

N'oubliez pas que conformément au règlement, vous devez envoyer au secrétariat la liste des joueurs ayant participé à au moins 7 matchs dans la même équipe.

COUPE BOMAL / CAMBERLIN

15 h	Ajax Eugies	-	Corpos Honnelles
13 h	FC Yankee	-	FC Dream Team
15h30	FC Alliance	-	EVH
15 h	CS Calcio Bari	-	Boca Manage

COUPE DU GROUPEMENT

15 h	Corpos Rhodiens	-	Dynamo
15 h	OC Hainin A	-	La Montoise
18 h	FC Strépynois	-	Turati Baudour
18 h	Uzza Calcio	-	Spartac Squirrels

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 20 avril à 19h

Café Coq wallon

Place Mansart, 7 à La Louvière



PV n° 9



<u>Libérez immédiatement Olivier Vandecasteele - Amnesty International Belgique</u>

Je vous invite à signer cette pétition en ligne.

DEGEY Ph.

Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 20 avril 2023

Présents: MME STORDEUR D. et BOLTZ H. - LAMBERT J. - CALLENS J - GEEROMS F. - BUSIEAUX M. et

COLAPIETRO S.

<u>Absent excusé</u>: DEGEY P. <u>Absent non excusé</u>: VINCK D.





A. **COMPARUTIONS – SUSPENSIONS**

NEANT

TRANSACTIONS

NEANT

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

<u>25/03</u>: TURATI BAUDOUR HENNIQUIAU Bryan <u>01/04</u>: FC ALLIANCE MAIRESSE Maël

Amende de 5 € aux club s concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

25/03 : EVHCARLIER Boris25/03 : FC DREAM TEAMGOFFARD Stéphane01/04 : HAININ ABERAUX Jason

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

25/03 : *Galactic Utd* - Borina Lokomotiva

01/04 : Boca Manage - Dynamo

Amende de 5 € aux clubs concernés (règl. II.8)

Feuilles d'arbitre :

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...):

25/03: Corpo Wasmes - *FC Holcim* (délégué visiteur manquant)

<u>25/03</u>: La Montoise - *Spartac Squirrels* (idem)

Amende de 10 € aux clubs concernés (règl IX.3)

Retard FM:

25/03: Galactic Utd - Borina Lokomotiva (non reçue le 17/04/23)

<u>01/04</u>: <u>O'Malley's</u> - FC Strépynois (idem) <u>01/04</u>: <u>Boca Manage</u> - Dynamo (idem)

Amende de 15 € aux clubs concernés (règl IX.3)

<u>Liste des 7 joueurs pour la coupe non rentrée</u>: La Montoise, Spartac Squirrels, Boca Manage et Corpos Rhodiens

Amende de 20 € aux clubs concernés (règl V.1)

B 6 Modifications de résultats

Le club de **EVH** ayant aligné le joueur **CARLIER Boris (10/09/92))**, sous le coup d'une suspension pour abus de CJ (PV 8) perd le match du 01/04 contre Turati Baudour 5-0

Le joueur CARLIER B. sera suspendu le 22/04 lors de la prochaine journée de championnat, ou en cas de remise, le premier match suivant (de championnat). <u>Le club a été prévenu.</u>

Résultat : EVH - Turati Baudour 0-5 au lieu de 2-0

Amende de 25 € au club d'EVH (règle VIII.4)

B7 Calendrier

<u>11/03</u> : Galactic United - MVC Boussu est reporté au <mark>13/05</mark>.

29/04: Borina Lokomotiva - Calcio Bari (report du 18/03)

<u>06/05</u>: Borina Lokomotiva - MVC Boussu se jouera à <u>15h30</u> au lieu de 13h.

13/05 : FC Dream Team - EVH (match à rejouer du 04/02)

13/05: FC O'Malley'S - FC Ecaussinnois (report du 12/11)

20/05: Boca Manage - Jurbise A est avancé au 13/05

20/05: SP Baudour - FC Yankee (report du 25/02)

B 8 Forfait en championnat

22/04: Uzza Calcio – Galactic United 5-0ff

Amende de 25 € au club de Galactic United

C. DIVERS

1/2 finales des coupes

Ces matchs seront joués aux dates suivantes :

En cas d'égalité après le temps réglementaire de 2 x 35 min, on jouera deux prolongations de 10 minutes chacune. Si l'égalité subsiste encore, on procédera à une séance de tirs au but.

N'oubliez pas que conformément au règlement, vous devez envoyer au secrétariat la liste des joueurs ayant participé à au moins 7 matchs dans la même équipe.

COUPE BOMAL / CAMBERLIN 10/06/2023

15 h	Corpo Honnelles	-	EVH
15h	FC Yankee	-	Boca Manage

COUPE DU GROUPEMENT 03/06/2023

18 h	Uzza Calcio	-	Corpo Rhodiens
12h	Hainin A	-	FC Strépynois

FINALE DU GROUPEMENT LE 17/06/2023

FINALE BOMAL /CAMBERLIN LE 24/06/2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 30/06/2023 AU COQ WALLON 19H LA LOUVIERE

RAPPELS

- ✓ Les matchs à domicile de SP Baudour se joueront dorénavant et jusque fin de saison sur le terrain de l'ASC Baudour, rue du Parc, à Baudour.
- ✓ Exceptionnellement et pour mieux faciliter la tâche de notre webmaster qui s'occupera des licences, les joueurs à affiliés et celle des désaffiliés ainsi que les membres du comité seront à rentrer sur la plateforme informatique pour le 15 mai et non le 15 juin comme d'habitude. En ce qui concerne les nouveaux inscrits pour le championnat 2023/2024 ceux-ci devront être inscrits au plus tard pour le 31/07/2023. Au-delà de ce délais le club se verra administrer une amende de 5 euros par joueur
- ✓ De plus, n'oubliez pas rentrer votre bulletin d'inscription pour le <u>15/05</u> (relire le règlement "Formalités administratives" § 1.1)
- ✓ Contrairement à ce qui avait été annoncé un peu vite en décembre, et selon l'art. 1421 de l'Union belge, (voir ci après) la carte d'identité sera quand même obligatoirement présentée en même temps que la licence (nouveau vocabulaire remplaçant "la carte brune du groupement")
- ✓ Sur notre site, comme pour les désignations, un lien (voir ci-après) vous dirige directement vers la demande de licence. Vous pouvez dores et déjà inscrire vos joueurs et comitards pour la saison prochaine.

https://form.jotform.com/websitergccmb/demande-de-licence

✓ EXTRAITS DU REGLEMENT - Carte d'identité
Article 1421 Identification des joueurs

1. Identification

11. A l'exception des matches des équipes premières de la Pro League, pour lesquelles les dispositions de l'article 335 sont d'application, tout joueur inscrit sur la feuille de match d'une compétition officielle doit présenter un document officiel d'identité. Le joueur, qui doit produire un document officiel d'identité, et qui n'est pas à même de le faire avant la clôture finale de la feuille de match qu'elle soit manuscrite ou digitale, n'est pas qualifié pour participer à un match officiel.

Prochaine réunion du Comité Directeur : jeudi 17 mai à 19h

Café Coq wallon

Place Mansart, 7 à La Louvière



PV n° 10



<u>Libérez immédiatement Olivier Vandecasteele - Amnesty International Belgique</u>

Je vous invite à signer cette pétition en ligne.

DEGEY Ph.

Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 17 mai 2023

Présents: MME STORDEUR D. et BOLTZ H - MM. LAMBERT J. - VINCK D. - CALLENS J - DEGEY P. - GEEROMS F. -

et COLAPIETRO S. <u>Absent</u> : BUSIEAUX M.





A. **COMPARUTIONS – SUSPENSIONS**

A 1

Rapport arbitre Dionisio A. . Match Sp. Squirrels - Dynamo du 29/04

19h00

Joueur expulsé: KATALA Jason (Sp. Squirrels, 03/12/99) absent non excusé (peut être jugé)

Délégué visité : PAGANO Frédéric (04/08/85)

Délégué (et capitaine visiteur) : **CECCHETO Hugo** (06/07/99)

Après avoir entendu le referee et les deux délégués ,le joueur <u>KATALA J.</u> est suspendu en séance un an du 17/05/23 au 16/05/24 pour voies de faits sur l'arbitre. L'extension est demandée à l'Union belge.

Frais à charge de Sp. Squirrels : 81,20 € (frais arbitre 6,2 € + comparution 10€ + absence joueur 15€ + amende suspension 50€)

A 2 Rapport arbitre Capette M. . Match arrêté à la 53èm. Dynamo - AS La Bouverie du 06/05

Suite violente agression envers l'arbitre, le joueur <u>FLABA Mickaël</u> (13/10/80) est suspendu préventivement .

Vu l'indisponibilité du referee, l'audition des parties et reportée au 22/06.

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de Stordeur D., Colapietro S, et Geeroms F.

A 3 Rapport arbitre Lapierre T. . Match FC Alliance - Corpo Honnelles du 22/04

Joueur exclu: HAUSSY Falcon (Alliance, 24/03/94)

L'exclusion du joueur est jugée suffisante.

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

22/04 : BORINA LOKOMOTIVASALAMONE Matteo29/04 : SP. SQUIRRELSDARQUENNES Théo

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

01/04 : FC STREPYNOIS BRIHAY Téo

29/04 : FA ECAUSSINNOISCIOBANU Alexandru29/04 : FC ALLIANCELEROY Gauthier06/05 : FC YANKEEFLANDROIT Kevin

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 3 Amendes administratives

Non communication de résultat par SMS (ou tardivement) :

<u>29/04</u> : <u>O'Malley's</u> - ASF Quévy <u>29/04</u> : <u>SP Baudour</u> - Turati Baudour

Amende de 5 € aux clubs concernés (règl. II.8)

Feuilles d'arbitre :

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc...):

22/04: Turati Baudour - Boca Manage (délégué visiteur absent)

22/04 : Corpo Wasmes - *Hainin A* __idem 22/04 : FA Ecaussinnois - *O'Malley's* idem 22/04 : Dynamo - *SP Baudour* idem

Amende de 10 € aux clubs concernés (règl. IX.3)

Retard feuille de match :

29/04 : SP Baudour - Turati Baudour

Amende de 15 € au club de SP Baudour (règl. IX.3)

B 6 Modifications de résultats

✓ Le club de **Hainin A** ayant aligné le joueur **BERAUX Jason (28/10/95)** sous le coup d'une suspension pour abus de CJ (PV 8) perd le match du 22/04 contre Corpo Wasmes 5-0

Le joueur BERAUX J. sera suspendu le 20/05 lors de la prochaine journée de championnat, ou en cas de remise, le premier match suivant (de championnat). <u>Le club a été prévenu.</u>

Résultat : Corpo Wasmes - Hainin A 5-0 au lieu de 1-2

Amende de 25 € au club de Hainin A pour joueur non qualifié (règl. VIII.4)

✓ Le club de **NK Borina Lokomotiva** ayant aligné le joueur **SALAMONE Matteo (17/09/98)** sous le coup d'une suspension pour deux cartes jaunes consécutives le 22/04/23 perd le match du 29/04/23 contre Calcio Bari 0-5.

Amende 25 € au club de Borina Lokomotiva pour joueur non qualifié (règl. VIII.4)

Le joueur SALAMONE M. sera suspendu le 20/05 lors de la prochaine journée de championnat ou, en cas de remise, le premier match suivant (de championnat). <u>Le club a été prévenu.</u>

Résultat : NK Borina Lokomotiva - Calcio Bari 0-5 au lieu de 0-4

B 8 Forfaits en championnat

22/04 : Uzza Calcio - <u>Galactic Ut</u>d FF du club de Galactic Utd 29/04 : Amical Team - <u>Galactic Utd</u> FF du club de Galactic

20/05 : Hainin A - Corpos Siraultois FF du club des Cheminots Sirault (cas de force majeure)

20/05 : EVH - <u>La Montoise</u> FF du club de La Montoise

✓ Le club de Galactic Utd atteint un total de 5 FF et est donc déclaré en FF général.

Selon le règlement, les résultats sont maintenus et les matchs restants sont perdus par 5-0 Amende de 50 € au club de Galactic Utd. (règl II.6)

✓ FF du club de Jurbise A le 06/05/23 contre EVH

Amende de25 € au club de Jurbise A (règl. II.6)

✓ FF du club d'O'Malley's le 06/05/23 contre FC Alliance.

Amende de 25 € au club d'O'Malley's (règl. II.6)

Amende de 25 € au club de La Montoise (règl. II.6.)

C. DIVERS

- Lors de l'Assemblée Générale du 30/06/23 : les clubs doivent rapporter toutes les anciennes cartes, classées par ordre alphabétique, à un membre du Comité Directeur.
- Pour le **31/07/23**: tous les joueurs et membres de comité déjà affiliés doivent être réinscrits sur la plateforme **Jotform** (accès disponible sur le site RGCCMB / liens rapides / S'affilier au RGCCMB), ceci afin de générer les nouvelles cartes d'affiliation en format carte d'identité. Une amende administrative de 5€ sera appliquée par joueur non réaffilié à cette date (sauf si désaffiliation). Les joueurs ne disposant pas de leur nouvelle carte en début de saison ne pourront pas être alignés lors du premier match
- Pour les nouveaux joueurs à affilier, rien ne change la date butoir reste jusqu'au 31 mars de la saison en cours.

Prochaine réunion: jeudi 22 juin à 19h

Café Edelweiss, rue De Brouckère à La Louvière

Assemblée générale le vendredi 30 juin à 19h

Café Coq wallon

Place Mansart, 7 à La Louvière



PV n° 11

Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 21 juin 2023

<u>Présent.e.s</u>: MMES STORDEUR D. et BOLTZ H. - MM. LAMBERT J.- VINCK D. - CALLENS J - DEGEY P. - BUSIEAUX M. GEEROMS F. et COLAPIETRO S.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS



A. **COMPARUTIONS – SUSPENSIONS**

A 1 Rapport arbitre Capette M. Match Dynamo - AS La Bouverie du 13/05 arrêté à la 53è. 19h00

Joueur expulsé: FLABA Michaël (13/10/80) (absent excusé)

Délégué visité: REBAï Mehdi (28/12/84) (absent excusé et remplacé par COUBEAUX Rodrigue,

joueur et président du club)

Délégué visiteur : **DENNE Jean-Luc** (10/08/58)

Après avoir entendu les parties, le joueur FLABA (étant absent excusé), suspendu préventivement depuis le 13/05/23, est suspendu du 21/06/23 au 20/06/26 pour voies de faits sur l'arbitre. L'extension est demandée à l'Union belge.

Le score est de 5-0 en faveur du Dynamo.

Frais à charge de l'AS La Bouverie : 127,4 € (frais arbitre 12,4 € + 2 comparutions 10 € + 1 absent excusé 5 € + amende suspension 100€)

TRANSACTIONS

Néant

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

<u>20/05</u>: FC YANKEE GOVAL Emerson

27/05: FC HOLCIM PLINGUIER Terence

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le

20/05 : FC DREAM TEAM GOFFARD Stéphane

Amende de 5 € aux clubs concernés

B8 Forfaits en championnat

27/05: AS La Bouverie - *Turati Baudour* FF du club de Turati

Amende de 50 € au club de Turati (règl. II.6.1)

27/05: Boca Manage - *La Montoise* **27/05**: Dream Team - *Spartac Squirrels*FF du club de La Montoise
FF du club de Spartac Squirrels

2ème FF = amende de 100 € aux clubs de La Montoise et Sp. Squirrels (règl II.6.1.)

10/06: MVC Boussu - *Uzza Calcio* FF du club de Uzza Calcio

Amende de 50 € au club d'Uzza Calcio (règl.II.6.1)

10/06: AC Milanello - *NK Borina Lokomotiva* FF du club de Borina Lokomotiva

2ém FF = amende de 100 € au club de B. Lokomotiva (règl.II.6.1)

C. DIVERS

Composition des séries 23/24

D 1		D 2
EVH	1	OC HAININ A
FC CORPOS RHODIENS	2	AS JURBISE B
FC DREAM TEAM	3	CORPO WASMES
FC TURATI BAUDOUR	4	ASF QUEVY
LA MONTOISE	5	FC CHEMINOTS SIRAULTOIS
BOCA MANAGE	6	FC O'MALLEY'S
FC YANKEE	7	FA ECAUSSINNOIS
AS JURBISE A	8	OC HAININ B
DYNAMO	9	UZZA CALCIO
SP BAUDOUR	10	AC MILANELLO
AJAX EUGIES	11	CS CALCIO BARI (West Ham United)
FC HOLCIM	12	MVC BOUSSU
CORPO HONNELLOISE	13	AMICAL TEAM
FC ALLIANCE	14	FC STREPYNOIS B
FC STREPYNOIS A	15	NK BORINA LOKOMOTIVA

Règlement

<u>Règlement</u>: toute nouvelle proposition du règlement devra nous être parvenue pour le 10 aout au plus tard. Celles-ci seront étudiées et éventuellement soumises au vote lors de notre AG

FINALE DE LA COUPE DU GROUPEMENT

Jouée le 17/06 à la Sapinette







Hainin A finaliste et les vainqueurs Corpos Rhodiens



La joie des vainqueurs

FINALE DE LA COUPE BOMAL / CAMBERLIN

Jouée le 24/06 au stade R. Dienne à Haine-St-Pierre



FC Yankee - Corpo Honnelloise 3-0







Corpo Honnelloise et les vainqueurs FC Yankee



La joie des vainqueurs

Assemblée générale le vendredi 30 juin à 19h

N'oubliez pas d'apporter vos cartes brunes

Présence obligatoire

Café Coq wallon

Place Mansart, 7 à La Louvière

L'assemblée générale de début de saison aura lieu le 25/08

Maison du Peuple, chez Cindy, rue J. Volders 7080 Frameries

La super coupe sera jouée le 26/08 (lieu à déterminer)



Site Web: www.corpocentremonsborinage.be

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du 30 juin 2023

Assemblée générale

<u>Présents</u>: MMES BOLTZ H. et STORDEUR D., MM .LAMBERT J. - CALLENS J -- BUSIEAUX M. - VINCK D. et

COLAPIETRO S.

<u>Absents excusés</u> : GEEROMS F. et DEGEY P. <u>Représentant du B.R.A.H.</u> : M LEMAIRE D.

Discours de notre président J. LAMBERT

Monsieur le représentant du B.R.A.H,

Mesdames et Messieurs mes Collaborateurs,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis corpos,

Nous allons procéder à l'appel des clubs.

Nous déclarons ouverte cette Assemblée Générale.

Je voudrais excuser l'absence de notre secrétaire Philippe Degey, déjà parti faire un mini Tour de France et celle de notre trésorier Freddy Geeroms, retenu par un évènement familial.

Nous remercions le représentant du BRA, Monsieur Dominique Lemaire qui assiste régulièrement à nos réunions mensuelles.

Cette année, nous avons presque suivi le rythme scolaire de nos enfants ou petits-enfants en tirant la saison jusqu'au dernier jour du mois de juin.

Cette année comme les deux précédentes ont été marquées par l'absence régulière des arbitres. C'est un fléau que nous sommes parmi les premiers à regretter mais nous sommes désarmés par rapport aux mesures à prendre. Quand on voit que certains clubs ont des difficultés à aligner une équipe complète, qu'en serait-il si nous imposions qu'un membre dans chaque équipe doit être

« sacrifiée » pour aller arbitrer une rencontre autre que la sienne. Ce débat n'est pas prêt, hélas, d'être solutionné.

Cette saison qui s'achève est donc la 74 ème du Royal Groupement Corporatif du Centre Mons Borinage. Il ne faut pas être grand mathématicien pour en conclure que la saison qui va venir sera cela des ¾ de siècle, ce qui compte tenu de tous les hauts et les bas que l'on a connu avec les diverses crises qui ont secoué le monde, est magnifique et montre le travail remarquable fait par l'équipe, ici représentée à mes côtés, mais également par le travail accompli par nos prédécesseurs.

Nous reviendrons plus longuement sur le sujet lors de notre prochaine assemblée générale.

Je passe la parole à notre secrétaire adjointe Harmony BOLTZ pour le bilan du secrétaire.

Discours de notre secrétaire-adjointe H. BOLTZ

Bonsoir, chers amis sportifs,

Je serai brève car comme certains le savent, j'attends comme vous d'aller prendre l'apéro. Cette année, j'ai eu l'honneur de faire moi-même le discours qui revient à Philippe mais ce petit filou a filé en douce. Ce qui me vaut le privilège en tant que secrétaire-adjointe de vous lire ces quelques lignes.

Cette fin de saison est marquée par le départ de l'AS La Bouverie, Acli 2A, Spartac Squirrels et Galactic United.

Nous avons par contre un arrivant : le FC Stépynois B qui jouera au domaine de Clairefontaine à Godarville (sur synthétique).

Ce qui nous fera 30 clubs pour deux divisions de 15 clubs.

Deux clubs changent de terrain : Uzza Calcio jouera au stade R. Dienne à Haine-St-Pierre sur synthétique et le RSP Baudour jouera au parc communal de Baudour.

Un club change de nom si l'UB l'autorise: le CS Calcio Bari devient West Ham United.

Au niveau des FF, 26 FF sont à constater (ce qui reste dans la norme) et il y a eu deux FFG. Et comme la plupart le savent, une fois qu'un FF est déclaré, même pour un match, vous êtes exclu du challenge Fait-play. Ce qui fut le cas de Boussu cette saison : aucune carte jaune mais un FF. Pareil si vous avez un joueur exclu directement, vous ne participez plus au classement du fair-play. C'est le cas d'un club qui se reconnaîtra pour cette saison.

Nous constatons toutefois que plusieurs clubs ont fait un effort en ce sens, aidés aussi par le nombre d'absences d'arbitres, pour lequel, vous le savez, nous n'y pouvons rien. Il y a un manque d'arbitres, 400 ont quitté l'ACFF!

Pour cette saison, il y a eu au compteur 310 CJ et 8 CR. Comme l'an passé, les équipes les mieux classées seront bien sur récompensées comme il se doit d'ici quelques minutes.

Mais avant de passer la parole à mon ami Jean, je voudrais vous remercier, vous les membres du CD, de m'avoir acceptée. Il y aura bientôt un an que je suis au sein du comité, c'est l'une de plus riches expériences qui me fut octroyée et je ne cesse d'apprendre à vos côtés.. Merci pour tout, j'ai hâte de vivre les prochaines saisons et en attendant celles-ci, je souhaite à toutes et tous de bonnes vacances et bloquez vos agendas, on se revoit fin aout

Discours de notre trésorier Jean Callens

Merci Harmony.

Bonsoir et bienvenue à toutes et tous. Ce discours sera le dernier que je ferai en tant que trésorier, responsable des affiliations et du calendrier. Ces fonctions seront reprises par des collègues à partir de la prochaine saison.

Comptabilité

Pas de problème majeur à ce sujet si ce n'est les rappels qu'il faut encore régulièrement à certains clubs et souvent les mêmes. Et je conseillerai donc à mes collègues d'agir comme le font certains clubs. S'il faut attendre 2 à 3 semaines pour recevoir les versements prévus, qu'ils attendent aussi le même délai pour envoyer les nouvelles affiliations.

Comme les années précédentes concernant les amendes, nous avons accordé des bonus financiers aux clubs qui n'en n'ont pas eu ou peu.

	Amendes 2022-2023	Bonus 2023-2024
FC AMICAL TEAM	0	75
DYNAMO	0	75
AS JURBISE B	0	75
MILANELLO	0	75
FA ECAUSSINNOIS	5	50
E.V.H.	5	50
OC HAININ B	5	50
ASF QUEVY	5	50
CORPO WASMES	10	30

Affiliations

Comme pour la comptabilité, les documents nécessaires aux demandes d'affiliations ont généralement été corrects.

Calendrier

Encore une fois, la fin de saison a été fort perturbée par le nombre trop élevé de forfaits surtout en fin de saison.

Nous sommes toujours persuadés que des forfaits auraient pu être évités si certaines équipes avaient accepté de s'aligner avec une équipe incomplète.

Pour les modifications, certains clubs sont tributaires de clubs provinciaux dont ils louent les installations et ne sont parfois prévenus que tardivement de la non disponibilité de ces installations.

Il est donc indispensable que les clubs corpos se renseignent au plus tard la semaine précédant les matchs de la disponibilité des installations car il ne sera plus tenu compte de modification tardive.

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau club : FC Strépynois B à qui nous souhaitons la bienvenue Les 30 clubs seront répartis en 2 séries de 15 clubs (D1-D2)

COMPOSITION DES SERIES

	D 1		D 2
1	EVH	1	OC HAININ A
2	FC CORPOS RHODIENS	2	AS JURBISE B
3	FC DREAM TEAM	3	CORPO WASMES
4	TURATI BAUDOUR	4	ASF QUEVY
5	LA MONTOISE	5	FC CHEMINOTS SIRAULTOIS
6	BOCA MANAGE	6	FC O'MALLEY'S
7	FC YANKEE	7	FA ECAUSSINNOIS
8	AS JURBISE A	8	OC HAININ B
9	DYNAMO	9	UZZA CALCIO
10	SP BAUDOUR	10	AC MILANELLO
11	AJAX EUGIES	11	CS CALCIO BARI
12	FC HOLCIM	12	MVC BOUSSU
13	CORPO HONNELLOISE	13	FC AMICAL TEAM
14	FC ALLIANCE	14	FC STREPYNOIS B
15	FC STREPYNOIS A	15	NK BORINA LOKOMOTIVA

Pour le projet de calendrier, comme certains clubs jouent en alternance avec des équipes provinciales nous devrons attendre le calendrier des jeunes pour pouvoir établir le nôtre. Les clubs concernés devront nous envoyer le calendrier des équipes de jeunes avec qui ils jouent

en alternance dès leur parution et au plus tard le 15 juillet.

D'autre part, le calendrier des jeunes étant établis par tranche, il ne nous est possible que de prévoir les alternances que pour la première tranche et les clubs corporatifs devront donc s'adapter lors des tranches suivantes.

Les directives reçues l'année dernière du secrétariat provincial seront d'application stricte

Les demandes de modification (lieu, date, heure) doivent être envoyées au plus tard le mardi avant 19 h précédent le week-end à tous les membres du groupement. Le responsable du calendrier communique cette modification au plus tard le mercredi à 10 h 00 précédent le week-end

Les forfaits partiels seront enregistrés jusqu'au vendredi midi. Passé ce délai, plus aucun forfait de

dernière minute ne sera pris en compte sauf cas exceptionnel (accident, décès,...)

Les frais d'arbitre seront portés en compte du club qui n'aura pas annoncé son forfait ou l'aurait

fait tardivement.

Soyez donc très attentifs à ces directives afin de ne pas en subir des désagréments dommageables

dont vous seriez seuls responsables.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes vacances

José Lambert

La coupe du Groupement, disputée au terrain de la Sapinette a mis aux prises les Corpos Rhodiens

et le club d'Hainin A. Ce match s'est déroulé sous le signe du Fair Play. Hainin fut cueilli à froid dès

l'entame du match mais eu une belle réaction d'orgueil et les pensionnaires de Division 1, n'eurent

pas la tâche facile bien que le score soit de 6-2. Nous remercions le club de Dream Team pour son

organisation.

La finale de la coupe Bomal-Camberlin se déroulait la semaine dernière à Haine Saint Pierre, sous

un soleil de plomb. Elle opposait le club aguerri Yankees au surprenant club de Honnelles, qui avait

éliminé le champion de la D1 en ½ finale.

Là aussi nous avons eu droit à une rencontre plaisante, dépourvue d'agressivité et remportée par

le club de Division 1 Yankee, dont c'était la troisième finale en 4 ans, sur le score de 3-0. Leurs

adversaires furent valeureux et sportifs, merci messieurs.

Merci également au club de Calcio Bari organisateur de cette journée.

Le match de la super coupe se disputera le dernier samedi du mois d'août dans un endroit encore à

déterminer. (26/08/2023)

Avant de récompenser les champions et autres équipes méritantes, j'aimerais féliciter l'équipe qui

m'accompagne dans la gestion de notre cher groupement. Je voudrais remercier tout le monde du

travail accompli et à accomplir dans les semaines et mois qui viennent.

Nous allons passer à la remise des trophées aux clubs champions :

Division 1: E.V.H

Division 2: AJAX EUGIES

Division 3: UZZA CALCIO

Place maintenant aux coupes des vices champions :

Division 1: CORPOS RHODIENS

Division 2: FC HOLCIM

Division 3: CS BARI

Ils ont déjà reçu leurs coupes respectives mais nous allons néanmoins les appeler pour leur remettre le diplôme de « réussite scolaire »

CORPOS RHODIENS, vainqueur de la coupe du Groupement

HAININ A, finaliste de cette même coupe

YANKEE, vainqueur de la coupe Bomal-Camberlin

CORPO HONNELLOISE, finaliste de cette coupe.

Il y a de plus en plus parmi vos joueurs, un manque de motivation à venir disputer les rencontres du samedi après-midi. Ceux que nous allons appeler maintenant ne font certainement pas partie de cette génération, ils ont connu, non pas la guerre, mais les bassins d'eau chaude que l'on avait pour se laver, les terrains boueux à l'extrême et j'en passe.

Nous allons appeler 5 valeureux corpos et les remercier pour leur longévité et leur attachement à la valeur corporative :

DI BENEDETTO Vincenzo 1958

CAILLE Patrick 1959

CAPONE Giuseppe 1959

CUCHE Philippe 1959

PORCO Filippo 1963

Il n'a pas joué dans une équipe corporative mais est néanmoins connu de tous car depuis 1979, vous l'entendez et le lisez au travers de ses résumés de matches. Il va profiter maintenant d'un repos bien mérité auprès de son épouse et avec ses petits-enfants, le « il » c'est Christian DEWIT que nous remercions pour ces nombreuses années de collaboration.

Maintenant la table devant moi se vide de tous les trophées mais il en reste un et c'est celui du Fair Play.

Cette année il est attribué au club d'AMICAL TEAM qui a réussi à monter sur la plus haute marche après avoir terminé deuxième l'an dernier.

Dernière salve de récompense, il s'agit de chèques « bonus amendes » pour récompenser les comitards de clubs pour leur excellente gestion de la saison écoulée.

Un chèque de

150 € pour le challenge du Fair Play à AMICAL TEAM

75 € pour le bonus amendes à AMICAL TEAM

75 € pour le bonus amendes à DYNAMO

75 € pour le bonus amendes à JURBISE B

75 € pour le bonus amendes à MILANELLO

50 € pour le bonus amendes à FA ECAUSSINNOIS

50 € pour le bonus amendes à EVH

50 € pour le bonus amendes à HAININ B

50 € pour le bonus amendes à ASF QUEVY

30 € pour le bonus amendes à CORPOS WASMES

Nous voici arrivés à la fin des récompenses. Bravo aux équipes qui ont été primées et que cela donne envie à celles qui ne l'ont pas été de tout mettre en œuvre pour venir chercher une récompense la saison prochaine.

Nous vous donnons donc rendez-vous le dernier vendredi du mois d'août (25/08) dans la région montoise du côté de Frameries pour l'Assemblée Générale de la saison du 75è. Vous pouvez suivre l'actualité de nos activités sur notre site web et sur la page Facebook de notre cher Stéphane COLAPIETRO

Bonnes vacances à tous et profitez en bien.